

Département du Cher  
Canton de GRACAY  
Arrondissement de VIERZON  
Commune de Nohant-en-Graçay  
Nombre de conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8  
Date de Convocation :  
12 mars 2024  
Date d'affichage :  
12 mars 2024  
Publication Internet :  
26 mars 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars :**

Le Conseil municipal de la commune de NOHANT-EN-GRAÇAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. PERROCHON Serge, maire.

**PRÉSENTS** : MM PERROCHON Serge – PETIT Jean-Marc - ROUX Didier - Mmes BOUQUET Isabelle - DRAPT Anne - CAILLAUD Anne-Marie - MM HAMEL Jean-Pierre - CHANTELAT Jérôme.

**EXCUSE** : M. PETIT Guillaume.

**ABSENTS** : MM DURIS Jeremy – PLESSARD Hervé.

**SECRÉTAIRE** : Mme DRAPT Anne.

### Délibération 2024-01

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Serge PERROCHON, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

***Voté à l'unanimité.***

**Délibération 2024-02****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Marc, Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif 2023 dressé par Monsieur PERROCHON Serge, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le Maire s'étant absenté,

1°) Lui donne acte de la présentation fait du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal		DEPENSES	RECETTES
2023	FONCTIONNEMENT	244 546 ,52	309 299,87
	INVESTISSEMENT	29 013,26	23 386,30
			+
REPORT EXERCICE 2022	FONCTIONNEMENT		364 966,74
	INVESTISSEMENT		77 435,93
		=	=
TOTAL		273 559,78	775 088,84
		<b>501 529,06</b>	
RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	21 000,00	0,00
	TOTAL DES RAR	21 000,00	0,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	244 546 ,52	674 266,61
	INVESTISSEMENT	50 013,26	100 822,23
	TOTAL CUMULE	294 559,78	775 088,84

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) ***Voté à l'unanimité et arrêté les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.***

Monsieur le Maire reprend la séance.

**Délibération 2024-03****VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639A du Code Général des impôts,

Vu le budget primitif 2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- Taxe foncière (bâti) 34,90 %
- Taxe foncière (non bâti) 19,64%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 15,03%

Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et **DÉCIDE** de fixer les taux comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 34,90 %
- Taxe foncière (non bâti) 19,64%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 15,03%

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux de transmettre, via la plateforme « démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé –réception au titre du contrôle de la légalité. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

***Voté à l'unanimité.***

#### **Délibération 2024-04**

#### **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2024**

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2024 €</b>
C.C.A.S de NOHANT-EN-GRACAY	<b>2 000</b>
Foyer Rural de NOHANT	<b>80</b>
Amicale du 3 <sup>ème</sup> Age de NOHANT	<b>230</b>
Marcheurs et Randonneurs de Villiers	<b>50</b>
Ass. « Espace Zulma Carraud »	<b>50</b>
Billard Club de Lenay	<b>50</b>
Comité de lutte contre le Cancer de BOURGES	<b>50</b>
EHPAD DE MEHUN-SUR-YEVRE	<b>150</b>
GRACAY GENOUILLY Sports	<b>70</b>
Union de Tennis de Table	<b>70</b>
Club des Modélistes de Graçay	<b>30</b>
Ass « Gym et Rythm »	<b>50</b>
FACILAVIE	<b>250</b>
TGV Grand Centre	<b>50</b>
JUDO CLUB de GRACAY	<b>30</b>
ADMR de Mehun-sur-Yèvre	<b>80</b>
BADGRACAYAIS	<b>30</b>
Villes et Villages fleuris	<b>50</b>
Groupe Lumière	<b>100</b>
Jeunes agriculteurs du Cher	<b>100</b>
Association le Livre à deux mains Graçay	<b>50</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers	<b>50</b>

**PARTICIPATIONS 2024**

Association des clochers tors	29,80 euros
Fondation du Patrimoine	100,00 euros
Association Régionale du Fleurissement	38,00 euros
C.A.U.E.	50,00 euros
Association des Maires	107,00 euros
Tourisme et Territoires du Cher	25,00 euros

***Voté à l'unanimité.***

**Délibération 2024-05**

**AFFECTATION DU RESULTAT- EXERCICE 2023**

**Le Conseil Municipal**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

**- constatant que ledit compte présente un excédent cumulé d'exploitation**

de

**Ainsi déterminé**

- Résultat antérieur reporté	excédent	<input type="text" value="364 966,74 €"/>
	ou déficit	<input type="text" value="- €"/>

- Affectation à la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice (12) :	excédent	<input type="text" value="64 753,35 €"/>
	ou déficit	<input type="text" value="- €"/>

<b>Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023</b>	<b>excédent</b>	<b><input type="text" value="429 720,09 €"/></b>
<b>(Résultat d'exploitation à affecter)</b>	<b>ou déficit</b>	<b><input type="text" value="- €"/></b>

**- et présente un besoin de financement cumulé d'investissement**

de

**Ainsi déterminé :**

Solde cumulé d'investissement n-1	excédent	<input type="text" value="77 435,93 €"/>
	ou besoin de financement	<input type="text" value="- €"/>

Solde des opérations de l'exercice Excédent

	ou besoin de financement	- 5 626,96 €
<b>Solde cumulé d'investissement au 31/12/2023</b>		71 808,97 €
<b>compte 001 à reprendre en 2023</b>	<b>excédent (R001)</b>	<b>71 808,97 €</b>
	<b>ou besoin de financement (D001)</b>	
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées)		21 000,00€
Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis) (le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)		0,00 €
<b>Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser</b>		<b>€</b>

**- Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**

**- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :**

	€
--	---

- En affectation complémentaire en réserve : (R1068) : 129 720,00 €

<b>Total 1068</b>	<b>129 720,00 €</b>
-------------------	---------------------

**Reliquat à reprendre au budget 2019 au compte 002**

Excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110)	<b>excédent (R002)</b>	300 000,09 €
Déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119)	<b>déficit (D002)</b>	- €

**TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2023**

SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	77 435,93 €		5 626,96€	71 808,97 €
FONCTIONNEMENT	364 966,74 €	0,00 €	64 753,35 €	429 720,09 €
TOTAL	442 402,67 €	0,00 €	59 126,39 €	501 529,06 €

***Voté à l'unanimité.***

## QUESTIONS DIVERSES

### Délibération 2024-06

#### **REFECTION DU CHEMIN DE LA GOUBARDERIE**

Monsieur ROUX, adjoint chargé de la voirie, présente les trois devis pour la réfection du chemin de la Goubarderie.

SARL FERRE	27 678,00 € H.T.
SARL MERY	17 625,00 € H.T.
SETEC	19 891,11 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la demande du certificat d'urbanisme, la commune avait stipulé qu'une participation financière serait demandée aux propriétaires desservis par ce chemin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de rencontrer ces personnes afin de fixer les modalités de ce dossier.

### Délibération 2024-07

#### **FEU D'ARTIFICE 2024**

L'organisation du feu d'artifice aura lieu le 12 juillet 2024, Place de la Mairie, avec des mesures de sécurité adaptées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, mandate Monsieur PETIT pour passer la commande auprès de l'entreprise RUGGIERI pour la somme de 2 000 euros T.T.C., avec un artificier professionnel, pour des raisons de sécurité.

***Voté à l'unanimité.***

#### **ILLUMINATIONS DE NOËL**

Monsieur le Maire souhaite renégocier le contrat de location avec la Société Lumifête afin qu'une solution plus adaptée soit trouvée.

Une rencontre avec ladite société sera organisée prochainement.

#### **REUNION INFORMELLE POUR LA PRESENTATION DU SITE INTERNET.**

Mesdames Isabelle BOUQUET, Anne DRAPT, Messieurs Jean-Pierre HAMEL et Jean-Marc PETIT, membres du comité Pilotage, souhaitent présenter aux conseillers municipaux, avant sa mise en ligne, le nouveau site internet en présence de Monsieur BLONDET, concepteur.

La réunion est fixée au lundi 15 avril 2024 à 18 heures 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

**Le Maire**

**La Secrétaire,**

**S. PERROCHON**

**A. DRAPT**